

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



# Les instituteurs et institutrices laïcs en Guadeloupe : identité professionnelle et interactions sociales (1880-1914) Secular teachers in Guadeloupe: vocational identity and social interactions (1880-1914)

Clara Palmiste

Number 189, May–August 2021

Croisées d'images et de figures sociales en Guadeloupe et en Martinique au cours du premier vingtième siècle : *Actes de la 2e journée d'études REZO-Antilles (30 octobre 2019, Fort-de-France)*

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1082206ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1082206ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Palmiste, C. (2021). Les instituteurs et institutrices laïcs en Guadeloupe : identité professionnelle et interactions sociales (1880-1914). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (189), 7–31.  
<https://doi.org/10.7202/1082206ar>

Article abstract

Through a combined approach of gender and networks, the study focuses on the first generation of secular teachers in Guadeloupe, the most significant vocational group (numerically speaking) within the colonial administration at the beginning of the twentieth century. It explores the construction of their vocational identity, the sociability of the members and the interpersonal relations between individuals and entities outside of the group. This study highlights a turning point in the history of Guadeloupe, at the time of school's secularization and a greater participation of Blacks into politics, trade unions and associations. It also questions the opportunities given by the republican school in terms of social mobility and the conditions for social reorganization within a colonial context.

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 2021

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# Les instituteurs et institutrices laïcs en Guadeloupe : identité professionnelle et interactions sociales (1880-1914)

Clara PALMISTE<sup>1</sup>

## Résumé

A travers une approche combinée du genre et des réseaux, l'étude se focalise sur la première génération d'instituteurs et institutrices laïcs de Guadeloupe, formant le groupe professionnel le plus important (numériquement) au sein de l'administration coloniale du début du XX<sup>e</sup> siècle. Elle explore la construction de son identité professionnelle, la sociabilité entretenue par ses membres et les relations interpersonnelles avec des acteurs ou collectifs extérieurs au groupe. Elle met en évidence une période charnière de l'histoire de la Guadeloupe, au moment de la laïcisation des écoles et d'une plus grande participation des Noirs dans la politique, les instances syndicales et associatives. Elle interroge les opportunités qu'offre l'école républicaine en matière d'ascension sociale et les modalités de réorganisation sociale en contexte colonial.

Mots-clés : approche genre et réseaux, instituteurs et institutrices, laïcisation, identité professionnelle, sociabilité, associations, mobilité sociale, Guadeloupe

## Abstract

*Secular teachers in Guadeloupe: vocational identity and social interactions (1880-1914)*

Through a combined approach of gender and networks, the study focuses on the first generation of secular teachers in Guadeloupe, the most significant vocational group (numerically speaking) within the colonial administration at the beginning of the twentieth century. It explores the construction of their vocational identity, the sociability of the members and the interpersonal relations between individuals and entities outside of the group. This study highlights a turning point in the history of Guadeloupe, at the time of school's secularization and a greater participation of Blacks into politics, trade unions and associations. It also

---

1. Maitresse de Conférences en Histoire moderne et contemporaine, (Université des Antilles).

questions the opportunities given by the republican school in terms of social mobility and the conditions for social reorganization within a colonial context.

Keywords: gender and network approach, male and female schoolteachers, secularization, vocational identity, sociability, associations, social mobility, Guadeloupe

## INTRODUCTION

Dans les sociétés esclavagistes, l'instruction a longtemps été la chasse gardée des colons, avec une ouverture progressive aux Libres de couleur, créant ainsi un lien étroit entre instruction, race et liberté. Après l'abolition de l'esclavage, elle devait permettre de « civiliser » les Nouveaux Libres, de les élever au rang de citoyens, sans que cela n'entraîne de changement dans l'ordre social. Un mouvement du haut vers les masses incultes, représentant pour les plus humbles un moyen d'échapper à la rudesse des travaux agricoles.

En Guadeloupe, avant la laïcisation des écoles publiques, les Frères de Ploërmel assurent depuis leur installation en 1838<sup>2</sup>, l'essentiel de l'enseignement primaire dans les écoles de garçons et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, depuis 1822, dans celles des filles. À partir de 1887, les instituteurs laïcs remplacent progressivement les Frères dans les écoles de garçons, et les Sœurs ne le sont de manière significative par les institutrices, qu'à partir de 1901. Il existe en effet, un certain décalage entre la laïcisation des écoles de garçons (1887-1890) et celles de filles (1901-1905). En Martinique, le mouvement de retrait des congréganistes des écoles primaires publiques est précoce par rapport à la métropole et s'effectue dès 1882 pour les écoles de garçons et de filles, ces dernières de façon progressive en raison de la difficulté à trouver du personnel féminin laïc<sup>3</sup>.

La sécularisation du personnel enseignant bouleverse l'organisation raciale, sociale et sexuée du système scolaire, car outre de rendre accessible le métier aux laïcs et aux « locaux », elle entraîne l'entrée massive des femmes dans l'administration coloniale. L'analyse de la sécularisation du personnel enseignant de Guadeloupe a révélé des tensions liées à la race, au genre et à la classe, au moment de la laïcisation des écoles publiques<sup>4</sup>. Le présent article entend poursuivre la réflexion sur les instituteurs et institutrices laïcs de Guadeloupe, en tant que groupe professionnel le plus important (numériquement) au sein de l'administration coloniale du début du XX<sup>e</sup> siècle, sur la construction de son identité professionnelle, la sociabilité<sup>5</sup> entretenue par ses membres et les relations

---

2. Archives départementales de la Guadeloupe [ADG], 1Mi 671, carton 35, dossier 310, rapport d'inspecteurs sur l'instruction publique, 1901.

3. Philippe Delisle, 2007, « Une colonie à la pointe de la laïcisation en matière scolaire : la Martinique (1880-1884) », dans Singaravélou, *Laïcité : enjeux et pratiques*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, p. 90-91.

4. Clara Palmiste, 2019, « La sécularisation du personnel enseignant en Guadeloupe (1880-1914). Enjeux sexués et raciaux en contexte colonial », dans Clara Palmiste, Michel Zancarini-Fournel (dir.), *Le genre dans les mondes caribéens*, *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 50, p. 37-61.

5. La sociabilité désigne l'ensemble des relations volontaires qui mettent en contact des individus, qui contribuent à leur socialisation individuelle ou professionnelle et permettent de tisser des liens sociaux.

interpersonnelles<sup>6</sup> avec des acteurs ou collectifs extérieurs au groupe. Il est important de comprendre comment des hommes et des femmes qu'en apparence tout semble séparer, en raison du préjugé de couleur qui perdure dans la société post-esclavagiste, apprennent à se connaître sur les bancs de l'école et travaillent au sein d'une école républicaine qui entend unir les Français et se défaire des préjugés (ceux liés à la religion, mais qu'en est-il des autres ?). L'intégration de ces premiers instituteurs laïcs dans l'administration coloniale interroge les opportunités qu'offre l'école républicaine en matière d'ascension sociale et les modalités de réorganisation sociale en contexte colonial.

Peu d'études<sup>7</sup> se sont focalisées sur les acteurs de l'instruction publique (chefs de service de l'instruction publique, inspecteurs, instituteurs et institutrices, suppléant.e.s, etc.) dans les Antilles françaises. Antoine Abou qui a le plus contribué à la connaissance dans ce domaine signalait déjà en 1988, l'absence de travaux sur les enseignants des Antilles. Son étude<sup>8</sup>, après un bref historique sur la situation des instituteurs et institutrices laïcs, porte sur le corps enseignant des années 1980. En France, dans les dernières décennies, les travaux sur les institutrices et instituteurs ont multiplié les approches et se sont appuyés sur les dossiers de carrière<sup>9</sup>, sur la politique scolaire en matière d'équipement et de personnel à l'échelle d'une municipalité<sup>10</sup>, sur des enquêtes fournissant un tableau d'ensemble des instituteurs et institutrices<sup>11</sup>, etc. La thèse de Simon Duteil, même si elle traite essentiellement du personnel métropolitain affecté à Madagascar, touche notre période et apporte des éléments de comparaison quant à leurs spécificités dans l'État colonial<sup>12</sup>.

La double approche, du genre et des réseaux, adoptée pour l'analyse de ces professionnels permet d'appréhender le rôle des acteurs individuels dans les configurations collectives, et la place qu'y tiennent les femmes. La problématique de la race et de la classe apparaît néanmoins en filigrane en raison des interactions avec le genre. L'histoire sociale est passée de l'étude des groupes, des catégories socioprofessionnelles à celle

---

6. On pourrait définir les relations interpersonnelles comme l'ensemble des relations existant entre les personnes ou les groupes sociaux dans lesquels elles s'insèrent.

7. L'ouvrage de Caroline Bruch revient sur le contexte de création de l'école normale en Martinique, en retraçant le parcours d'une des fondatrices, Albertine Etifier (1900-1982). Caroline Bruch, 2013, *Albertine. La création de l'école normale de la France au-delà des mers : Martinique 1870-1946*, Aix-en-Provence, Edition Persée. Les travaux d'Edenz Maurice portent sur l'engagement des enseignants de gauche et leur rôle dans le changement de statut de la Guyane. Edenz Maurice, 2014, *Les enseignants et la politisation de la Guyane (1946-1970). L'émergence de la gauche guyanaise*, Matoury, Ibis rouge. Edenz Maurice, 2014, « Vers l'Etat post-colonial : enseignants créoles et pouvoir local en Guyane (années 1950-1960) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 61-1, p. 147-172.

8. Antoine Abou, Marie-Joséphine Giletti, 1988, *Institutrices et instituteurs de la Guadeloupe : éléments pour une sociologie du corps enseignant*, CERC Université des Antilles Guyane, Raphy Diffusion.

9. Jérôme Krop, 2016, *Les fondateurs de l'école républicaine. La première génération des instituteurs sous la IIIe République*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.

10. Marianne Thivend, 2006, *L'école républicaine en ville. Lyon, 1870-1914*, Paris, Belin.

11. Bernard Bodinier, 2009, « Institutrices et femmes d'instituteurs dans l'Eure à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans Paul Pasteur, Marie-Françoise Lemmonier-Delpy et al (dir.), *Genre et éducation. Former, se former, être formée au féminin*, Presses universitaires de Rouen et du Havre, p. 373-389.

12. Simon Duteil, 2009, *Enseignants coloniaux : Madagascar, 1896-1960*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université du Havre, sous la direction de John Barzman.

des représentations, avant de mettre l'acteur individuel au centre de son analyse<sup>13</sup>. L'acteur individuel apparaît avec des attaches diverses et évolue au sein de différents collectifs dotés de leur propre logique. La multi-appartenance devient la règle. L'une des originalités de cette analyse, comme l'indique Hervé Leuwers « est d'envisager simultanément l'individu et le collectif, le réseau pouvant mettre en relation des personnes, des instances de sociabilité organisées ou à la fois des individus et des associations <sup>14</sup> ». L'approche genre questionne également, pour ce groupe professionnel émergent, la manière dont l'école républicaine gère les contraintes familiales et sociales qui pèsent sur les institutrices et quelle place les femmes et les hommes trouvent dans son organisation.

L'administration scolaire attend des institutrices et des instituteurs laïcs qu'ils apportent la connaissance aux enfants du peuple, et servent eux-mêmes de modèles de bonne conduite, animés par l'esprit républicain. En France, de par son origine sociale, l'instituteur laïc occupe une position d'intermédiaire « entre le milieu qu'il a quitté et celui auquel l'instruction l'a fait accéder, la maîtrise de l'écriture, clef de l'ascension sociale »<sup>15</sup>. Les journaux socialistes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle indiquent que les instituteurs de Guadeloupe « instruisent les enfants de la campagne et sont eux-mêmes issus du peuple »<sup>16</sup>. Considérés comme des intellectuels issus du peuple, comment interagissent-ils au sein de leur groupe, avec leur milieu social et avec d'autres acteurs sociaux ?

Le choix des décennies 1880-1914 s'explique par les mutations qui s'opèrent en Guadeloupe au tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, au niveau économique, social, culturel et politique, au moment de la réorganisation du système scolaire. La grande crise sucrière amorcée à partir de 1884 se prolonge jusqu'en 1910. L'intégration progressive de la population noire dans les organisations politiques, syndicales (loi de 1884) et associatives est impulsée par les socialistes<sup>17</sup>. Leur but : « réformer la société coloniale et donner aux hommes de la race noire les moyens nécessaires pour améliorer leur situation sociale<sup>18</sup> » par le biais de l'instruction.

Le traitement informatique des dossiers administratifs<sup>19</sup> des instituteurs et institutrices des écoles primaires publiques de Guadeloupe constitue la base de l'étude. Des recoupements ont été effectués entre les informations

---

13. Jean-Pierre Dedieu, 2005, « Les grandes bases de données. Une nouvelle approche de l'histoire sociale. Le système Fichoz », *Revista da Faculdade de Letras HISTÓRIA*, III (5), p. 99-100.

14. Hervé Leuwers, 2005, « Pratiques, réseaux et espaces de sociabilité au temps de la Révolution française », dans Jean-Clément Martin (dir.), *La Révolution à l'œuvre*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 41-55.

15. Jean-François Chanet, 2000, « Vocation et traitement. Réflexions sur la « nature sociale » du métier d'instituteur dans la France de la III<sup>e</sup> République », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 47-3, p. 581-603.

16. ADG, *Le Peuple*, 8-12 novembre 1891, p. 2.

17. Jean-Pierre Sainton, 1997, *Les nègres en politique : couleur, identités et stratégies de pouvoir en Guadeloupe au tournant du siècle*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Provence, sous la direction de Jean-Luc Bonniol.

18. ADG, *Le Peuple*, 14 juillet 1891, p. 2.

19. Les dossiers présentent, à quelques détails près, une certaine homogénéité qui permet leur traitement statistique. En effet, dans la plupart sont renseignés le nom, prénom de l'enseignant, lieu et date de naissance, grade actuel, date de la nomination, congés et peines disciplinaires, récompenses ou distinctions, mutations. La mention des diplômes et du lieu d'affectation n'est pas fournie de façon systématique.

tirées des *Annuaire de la Guadeloupe*, du *Bulletin de l'enseignement primaire de la Guadeloupe et dépendances*<sup>20</sup> (1899 à 1909), du *Maitron* en ligne<sup>21</sup>, et d'autres séries de données insérées dans la base REZO<sup>22</sup>: la liste des associations de Guadeloupe de la fin XIX<sup>e</sup> à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et celle des dignitaires francs-maçons établie en 1941-1942<sup>23</sup>. Les journaux, les procès-verbaux des réunions des professeurs du cours secondaire de jeunes filles de Pointe-à-Pitre (1913-1934)<sup>24</sup> et les rapports émanant de l'instruction publique (1901, 1910) permettent de combiner démarches quantitative et qualitative, pour une analyse plus fine de ce groupe.

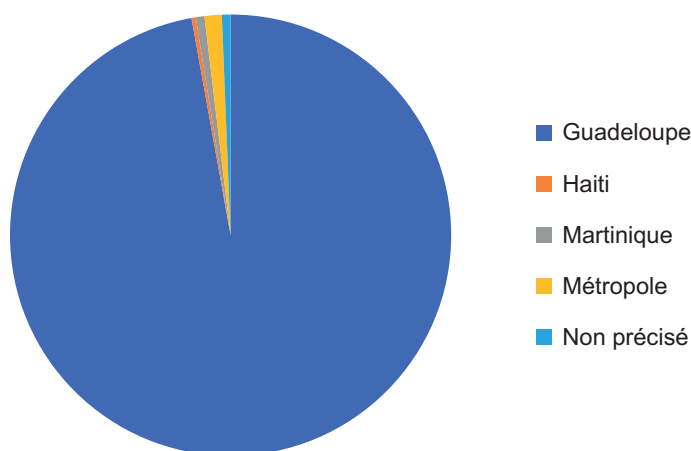


Figure 1 : Lieux de naissance des 317 instituteurs-institutrices nés entre 1863 et 1900 et exerçant en Guadeloupe

L'échantillon analysé est composé d'individus nés entre 1860 et 1900 qui débutent dans le métier dans les années 1880-1920. Dans les dossiers administratifs, leur lieu de naissance (Fig.1)<sup>25</sup> et les mentions « cadre

20. Créé en novembre 1899, le *Bulletin* (BEPG), distribué dans les écoles, est soigneusement conservé par le directeur ou la directrice qui le communiquent aux fonctionnaires placés sous leur autorité. Il rend compte des actes officiels touchant l'instruction publique, des instructions pédagogiques, des épreuves et programmes, du mouvement du personnel, etc.

21. Le *Maitron*. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social*, est un programme du Centre d'histoire sociale des mondes contemporains. Dirigé par l'historien Jean Maitron, puis par son successeur Claude Pennetier, il regroupe l'ensemble des dictionnaires biographiques du mouvement ouvrier et propose les biographies de quelques 150 000 militants qui ont marqué l'histoire des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Depuis 2018, il est disponible en ligne : <https://maitron.fr/>

22. Base de données relationnelles sur les Antilles développée par l'équipe AIHP-Géode, coordonnée par Jean-Pierre Sainton et qui s'appuie sur le système Fichoz mis au point par Jean-Pierre Dedieu.

23. De 1941 à 1942, le régime de Vichy publie dans le *Journal officiel de la Guadeloupe* trois listes d'anciens dignitaires francs-maçons, en application de la loi du 11 août 1941 contre les sociétés secrètes.

24. ADG, 1J148.

25. Tiré de la base REZO : parmi les 317 instituteurs et institutrices, 308 sont nés en Guadeloupe, un en Haïti, deux en Martinique, quatre en Métropole et deux sans précision de lieux.

métropolitain / cadre local » indiquent leur origine géographique, puisque les références à la race sont supprimées des écrits administratifs. Les dossiers de carrière ne renseignent pas toujours sur le parcours scolaire, ni ne fournissent de renseignements sur l'origine sociale et le lieu d'affectation des instituteurs. Les rares informations sur le nombre d'enfants et le statut matrimonial ne permettent pas de retracer avec précision le parcours familial et les alliances matrimoniales entre enseignants.

Mener une réflexion sur cette première génération d'instituteurs et d'institutrices laïcs permet d'analyser les interactions au sein du groupe (les sociabilités induites par la fréquentation des établissements de formation, les débuts dans le métier, la création de sociétés mutualistes, etc.) et avec l'extérieur, par la reconstitution de parcours individuels qui révèlent la diversité des interactions sociales.

## 1. CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE : LES INTERACTIONS À L'INTÉRIEUR DU GROUPE

Que sait-on de l'existence matérielle des premiers instituteurs et institutrices laïcs ? Les conditions de formation et d'exercice du métier permettent-ils des interactions entre les membres du groupe ? Il convient d'appréhender la nature des liens existant entre ces professionnels et de définir les éléments constitutifs de leur identité commune. Les travaux sur la socialisation des élèves-maîtres dans les internats des écoles normales, indiquent que cette vie communautaire développe un sentiment d'appartenance au groupe et un sentiment collectif<sup>26</sup>. Dans le cas de la Guadeloupe, la socialisation de ce microcosme nous échappe, faute de témoignages directs. Le *Bulletin de l'enseignement primaire de la Guadeloupe* [BEPG]<sup>27</sup> et la presse fournissent quant à eux des témoignages indirects sur les conditions de formation et de travail des instituteurs et institutrices, et permettent de mesurer les tensions entre élitisme scolaire, inégalités inhérentes à la société coloniale et égalitarisme républicain.

### *Les conditions de formation et d'exercice du métier*

Le cloisonnement racial, social et sexué des établissements de formation a certainement des effets sur la conscience de groupe, au moment de son émergence. La formation des instituteurs laïcs est en effet caractérisée par une inégalité entre les hommes et les femmes dans la formation au métier, par une inégalité sociale dans le recrutement et par la persistance du préjugé de couleur. Pour la formation des garçons, le lycée Carnot est créé dès 1883 pour la préparation au baccalauréat<sup>28</sup>. L'école normale d'instituteurs créé par le décret du 6 avril 1888 assure la formation des instituteurs, mais a une brève existence. Quant à la formation des filles, l'école normale fondée en 1883 n'a jamais ouvert. Elle est remplacée par les Cours secondaires de jeunes filles de Pointe-à-Pitre créés

26. Gilles Laprevole, 1984, *Les écoles normales primaires en France (1879-1979). Splendeurs et misères de la formation des maîtres*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, p. 63.

27. ADG, PG15.

28. *Bulletin administratif de l'instruction publique*, année 1883, p. 245.

en 1895<sup>29</sup>, qui fonctionnent comme un établissement primaire supérieur<sup>30</sup>. Il faut attendre l'arrêté du 17 novembre 1903 pour la création d'un cours normal d'institutrices, adossé aux cours secondaires, et préparant au brevet supérieur en deux ans<sup>31</sup>. Les menaces de fermeture de cet établissement représentent une épée de Damoclès au-dessus de la tête des jeunes filles aspirant à devenir institutrices. En 1917, réticente à la mixité au lycée Carnot, l'administration coloniale soutient l'ouverture de classes pour la préparation du baccalauréat.

A côté de ces deux établissements publics, d'autres institutions privées participent à la préparation au brevet élémentaire, sésame pour débiter dans la profession en qualité de stagiaire. Dans la Seine par exemple, ce sont les institutions privées laïques, situées dans les zones urbaines, qui assurent au début des années 1880 le recrutement de la moitié des non-normaliens et près de 60% des institutrices non-normaliennes<sup>32</sup>. Le collège diocésain, créé à Basse-Terre en 1852 et dirigé par les Pères de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, délivre une instruction primaire supérieure et une instruction secondaire<sup>33</sup>. Le Pensionnat de Versailles de Basse-Terre<sup>34</sup>, institué par ordonnance du 17 octobre 1822 est dirigé par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, pour inculquer aux demoiselles « le respect et l'amour de la religion, former leur cœur à la vertu et orner leur esprit par l'étude des sciences utiles, [...] leur procurer des talents innocents et les arts d'agrément qui peuvent rendre leur société plus douce... »<sup>35</sup>. Deux externats (ou cours normaux) tenus par les Frères de Ploërmel à Pointe-à-Pitre et à Basse-Terre, puis par des laïcs, constituent l'entrée par la « petite porte » des candidats au brevet élémentaire. Dans la métropole, les cours normaux sont également confessionnels, à destination des maîtres-élèves boursiers des conseils généraux et les préparent à enseigner à la campagne<sup>36</sup>.

Ces établissements privés, de même que le lycée Carnot et les cours secondaires de jeunes filles, ne sont pas à la portée des familles modestes. La mixité sociale y est très faible et le préjugé de couleur semble persister en leur sein. Les cours secondaires de jeunes filles « où le préjugé de couleur s'épanouit dans toute son horreur<sup>37</sup> » font l'objet de sévères critiques de la part des conseillers généraux. *Le Peuple* s'en prend à Champion, directeur de l'école normale, accusé de diriger un établissement « où

29. Une dépêche ministérielle du 14 novembre 1894 autorise les professeurs du lycée Carnot à ouvrir des cours secondaires de jeunes filles. ADG, 1Mi 671, carton 35, dossier 310, rapport d'inspecteurs sur l'instruction publique, 1901.

30. ADG, 1J148. Procès-verbaux des réunions des professeurs du cours secondaire de jeunes filles, Michelet, Pointe-à-Pitre. Le cours Michelet : historique. Les études de l'enseignement primaire supérieur étaient sanctionnées par l'examen du brevet élémentaire.

31. ADG, *Journal Officiel de la Guadeloupe* [JOG], mercredi 25 novembre 1903, p. 490.

32. Jérôme Krop, 2015, « Pratiques sociales et identité professionnelle dans le champ de l'enseignement primaire dans la Seine (1870-1914) », *Les sciences de l'Éducation-Pour l'ère nouvelle*, vol. 48, p. 24.

33. *Annuaire de la Guadeloupe et dépendances pour 1890*, mars 1890, p. 92.

34. Le pensionnat de Versailles a des succursales à Pointe-à-Pitre, Moule, Grand-Bourg, Port-Louis et Saint-Claude. *Annuaire de la Guadeloupe pour 1890*, p. 94-95.

35. Ibid, p. 94.

36. Céline Delcroix, 2016, « Formation du corps des enseignants-e-s du primaire selon une logique de ségrégation : une approche socio-historique », *Tréma*, n° 46, p. 92.

37. BEPG, n° 11, 12, août-septembre 1901, LXXIV.

la coterie, la jalousie, la haine, la passion, les préjugés ne devaient trouver place<sup>38</sup> ». Le préjugé de couleur, socle de la société esclavagiste, se maintient après l'abolition de l'esclavage et opère une hiérarchisation des individus : « Le blanc en haut de l'échelle sociale, le mulâtre à égale hauteur et le nègre à l'extrémité opposée, c'est-à-dire en bas, tout-à-fait »<sup>39</sup>. Le rapport de Gaston Jèze sur la situation économique et morale de la Guadeloupe en 1920 indique que le préjugé de couleur est à l'origine du manque de solidarité entre Blancs, Mulâtres et Noirs : « Le préjugé de couleur est fait de jalousie, de mépris et de haine réciproque. [...] Avec de pareils sentiments, il est difficile d'organiser une collaboration féconde. Il n'y a pas de vie sociale : cercles, réunions<sup>40</sup> ».

Des bourses sont proposées pour intégrer ces établissements, mais selon le journal *L'Emancipation*, elles sont rarement attribuées aux enfants du peuple<sup>41</sup>. Demareh, adjoint à l'inspection des colonies, en fait le même constat : « En principe, les bourses se donnent aux concours, et le concours a cet avantage d'écarter des candidats médiocres ou mal préparés ; mais à côté des bourses il y a des allocations sans concours et qui peuvent donner lieu à de véritables abus »<sup>42</sup>. Le *Bulletin* évoque également le favoritisme, népotisme et « piston » pour obtenir ces allocations<sup>43</sup>. La démocratisation de l'accès au secondaire est biaisée par la captation des bourses par les classes intermédiaires et supérieures.

Au peu de moyens octroyés aux cours secondaires de jeunes filles s'ajoutent la méfiance des parents envers l'enseignement prodigué aux filles et la crainte de les confier à des éducateurs masculins. Nestor de Kermadec, professeur au cours secondaires de jeunes filles, se souvient avec un brin d'humour des débuts de cette institution, sous haute surveillance des parents :

« [...] les messieurs [les professeurs du lycée] avaient pu annoncer pour la rentrée d'octobre 1895, l'ouverture de leur première classe destinée à la préparation de brevet supérieur. Mais ils n'avaient pas été avisés, qu'un préjugé sournoisement exploité allait être pour eux un sérieux obstacle : on jugeait et proclamait qu'il n'était pas décent, ni raisonnable que fut confiée à des hommes l'instruction des jeunes filles. Peu de parents eurent le courage de passer outre cette espèce de condamnation publique. La première entrée fut des moins encourageantes : trois élèves se présentèrent. Et encore, pour rassurer leur conscience inquiète, les parents exigèrent-ils qu'on les autorisât à assister pour contrôle moral, aux leçons qui seraient données à leurs filles. Ce fut un spectacle unique ! Devant une petite table propre, un professeur assis s'évertue à faire pénétrer dans trois jeunes cervelles féminines plus ou moins prévenues contre lui des vérités scientifiques, des notions littéraires, exigeant pour être assimilées, quelque tension d'esprit, alors qu'au fond de la salle deux têtes vénérables de parents accablés par la chaleur et quelquefois aussi par le pénible travail d'une lente

38. *Le Peuple*, 19 novembre 1891. Vérités sur l'enseignement primaire.

39. *Le Peuple*, 27 août 1891. Notre intention, p. 2.

40. ANOM, Guadeloupe, carton 238, dossier 1450 : Situation économique et morale de Guadeloupe, 1920.

41. ADG, *L'Emancipation*, vendredi 24 juillet 1903, n° 74, p. 2 : l'examen des bourses.

42. ADG, 1Mi 671, carton 35, dossier 310, rapport d'inspecteurs sur l'instruction publique, 1901. Service de l'instruction publique. Rapport fait par M. Demareh, adjoint à l'inspection des colonies concernant l'organisation du service.

43. *BEPG*, n° 11, 12, août-septembre 1901, LXXIII.

digestion, se redressent brusquement pour retomber, vaincues par le sommeil. Quelquefois, sans discrétion, un ronflement sonore et convaincu sert d'accompagnement peu musical aux paroles du professeur troublé par les sourires et ricanements des élèves. [...] Il faut reconnaître qu'assez vite cependant les parents renoncèrent à leur prétention de jouer, dans les classes, le rôle de statues dormantes, ayant jugé peu dangereux l'enseignement et la présence des professeurs. »<sup>44</sup>

Certaines réticences sont en effet dues à l'idée très répandue dans les classes favorisées que la place des femmes étant au foyer, nul besoin de leur donner une instruction très poussée, mais néanmoins suffisante pour éduquer les futurs citoyens. Leur instruction, dont la finalité n'est pas l'exercice d'une profession, ne constitue qu'« un appât sur le marché matrimonial »<sup>45</sup>. Dans les stratégies de promotion sociale, les familles modestes privilégient souvent l'instruction des garçons. Les premières institutrices laïques ont vraisemblablement été formées au pensionnat de Versailles et dans les écoles libres<sup>46</sup>, et ces dernières figurent en 1891 dans l'*Annuaire de la Guadeloupe*, bien avant l'ouverture des cours secondaires. Si les institutrices métropolitaines sont contraintes au célibat et pour elles le métier ne représente pas une manière d'accéder à une vie indépendante<sup>47</sup>, en Guadeloupe, non seulement le mariage confère une certaine respectabilité, mais le métier d'institutrice ouvre des perspectives en terme de statut social et de carrière.

Dès le début de carrière, le groupe des instituteurs et institutrices laïcs est caractérisé par son hétérogénéité. Le brevet élémentaire, resté longtemps la base du recrutement, est complété par le certificat d'aptitude pédagogique (CAP) qui devient obligatoire dès 1890 pour la titularisation des stagiaires. L'élévation du niveau de diplôme et de connaissances attendues des instituteurs et institutrices laïcs constitue dans l'esprit du législateur la garantie de former de bons citoyens. Il s'agit par ailleurs d'instaurer avec le CAP un savoir normé. Un tournant s'opère, puisqu'en 1903 tous les instituteurs de 4<sup>e</sup> classe possèdent le CAP, ce qui n'est pas le cas de ceux de 2<sup>e</sup>, voire de 1<sup>re</sup> classe. Les institutrices laïques (en concurrence avec les religieuses) intègrent progressivement l'enseignement primaire, mais n'en sont pas moins diplômées. Cette hétérogénéité a été observée dans la Seine, où la première génération d'instituteurs et institutrices se caractérise par la variété des origines sociales et géographiques, des trajectoires sociales et des parcours scolaires<sup>48</sup>.

---

44. ADG, PG3, *La revue guadeloupéenne* 1945-1947. Contribution à l'histoire de l'enseignement à la Guadeloupe. Le cours Michelet, primitivement cours secondaires de jeunes filles, par Nestor de Kermadec. « Une bien singulière école sous l'œil des parents », août 1947, p. 14-15.

45. Geneviève Guilpain, 2009, « Au XIX<sup>e</sup> siècle, les combats des jeunes filles pour leur autonomie intellectuelle », *Genre et éducation. Former, se former, être formée au féminin*, dans Bernard Bodinier, Martine Gest, Marie-Françoise Lemonnier-Delpy, Paul Pasteur (dir.), Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, p. 131.

46. Dans l'*Annuaire de la Guadeloupe* de 1891, on dénombre cinq institutions laïques libres de jeunes filles : celles de Mme Delannay, Roubaud, Chardon sur la Basse-Terre, et celles de Chardon et Vve Baptiste sur Pointe-à-Pitre. En 1903, elles sont 18.

47. Opus. cit., Céline Delcroix, 2016, p. 5.

48. Opus. cit., Jérôme Krop, 2016, p. 125.

Figure 2 : Tableau de classement du personnel, institutrices et instituteurs publics au 1er octobre 1903<sup>49</sup>

| Classe     | Instituteurs                                 | Institutrices                                                                                                             |
|------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1e classe  | 1 BE-BS-CAP<br>1BAC Lettres<br>4 BE          | Néant                                                                                                                     |
| 2e classe  | 17 BE<br>2 BE-CAP<br>1 BE- BS<br>1 BE-BS-CAP | 6 BE<br>1 BE-CAP-BS                                                                                                       |
| 3e classe  | 7 BE<br>25 BE-CAP<br>2 BE-BS-CAP             | 3 BE-CAP<br>1 BE-CAP-BS                                                                                                   |
| 4e classe  | 23 BE-CAP                                    | 3 BE-CAP<br>1 BS-CAP<br>1 BE                                                                                              |
| Stagiaires | 34 BE<br>6 BE-CAP<br>5 BE-BS                 | <i>Stagiaires laïques :</i><br>35 BE<br>2 BE-BS<br>1 BS<br><i>Congréganistes stagiaires :</i><br>31 BE<br>28 sans diplôme |

\*BE : brevet élémentaire BS : brevet supérieur CAP : certificat d'aptitude pédagogique

Le salaire est un autre marqueur de différenciation qui se décline à l'époque sous l'appellation cadre indigène/local, cadre métropolitain. Aux Antilles, il varie en fonction du cadre (local ou métropolitain) et en fonction du sexe. Dès les années 1891, les socialistes pointent du doigt la différence de traitement entre les instituteurs locaux et ceux d'origine métropolitaine, évoquant une forme de discrimination raciale<sup>50</sup>. En 1903, la situation ne semble pas avoir évolué : « Ainsi tandis qu'un instituteur de 4<sup>e</sup> classe issu de France touche 1200 francs de traitement fixe, plus 1200 francs d'indemnité coloniale, total : 2400 francs ; un instituteur indigène de même classe ne touche que 1200 plus 1200 : 4 soit 1500 francs- Notez bien que les uns et les autres font exactement le même travail, possèdent les mêmes titres »<sup>51</sup>.

49. BEPG, n° 1, oct. et nov. 1903, p. 5-11.

50. *Le Peuple* 12 septembre 1891, p. 2.

51. *L'Emancipation*, vendredi 28 août 1903. Les instituteurs de la Guadeloupe.

Figure 3 : Traitement des instituteurs métropolitains et créoles en 1891<sup>52</sup>

| Classe    | Instituteurs métropolitains | Instituteurs créoles |
|-----------|-----------------------------|----------------------|
| 1e classe | 3600 francs                 | 2250 francs          |
| 2e classe | 3200                        | 2000                 |
| 3e classe | 2800                        | 1700                 |
| 4e classe | 2400                        | 1500                 |

Le projet de décret de 1910 indique que même le salaire des instituteurs d'Algérie est supérieur à celui des instituteurs des « vieilles colonies », dont l'existence matérielle est pourtant plus difficile (tributaire de l'extérieur pour les objets manufacturés et les denrées alimentaires)<sup>53</sup>. Le rapport indique que si jusqu'en 1910 il n'existe pas de différence de salaire entre les instituteurs et institutrices du cadre local, le projet de décret de 1910 risque d'avantager les hommes, à partir de la 3<sup>e</sup> classe.

Figure 4 : Salaire des instituteurs et institutrices locaux en 1910 et selon le projet de décret de 1910<sup>54</sup>

|                       | Solde en 1910 |               | Solde d'après le projet de décret |               |
|-----------------------|---------------|---------------|-----------------------------------|---------------|
|                       | Instituteurs  | Institutrices | Instituteurs                      | Institutrices |
| Stagiaires            | 1437,50       | 1437,50       | 1375 frs                          | 1375 frs      |
| 4 <sup>e</sup> classe | 1725          | 1725          | 1500 frs                          | 1500 frs      |
| 3 <sup>e</sup> classe | 2102,50       | 2012,50       | 1875 frs                          | 1750 frs      |
| 2 <sup>e</sup> classe | 2300          | 2300          | 2250 frs                          | 2000 frs      |
| 1 <sup>e</sup> classe | 2587,50       | 2587,50       | 2500 frs                          | 2250 frs      |

La formation des instituteurs et institutrices et les conditions d'entrée dans le métier ne semblent pas constituer des éléments favorisant les interactions dans le groupe. Les cloisonnements internes, le népotisme observé dans ces établissements laissent entrevoir des relations interpersonnelles dans des cercles fermés, liés par des solidarités familiales, amicales, etc. Les procès-verbaux des réunions des professeurs du cours secondaire révèlent l'intervention des professeurs en faveur des enfants de collègues ou de connaissances, pour réduire la rétribution scolaire mensuelle ou encore pour les favoriser lors des demandes d'emploi<sup>55</sup>. L'activité professionnelle crée du lien et étoffe le réseau de relations. L'institution scolaire permet-elle, à travers les pratiques enseignantes, de réduire les lignes de divisions internes et de favoriser des interactions plus importantes ?

52. *Le Peuple*, 8-12 novembre 1891. Nos instituteurs : amélioration de leur sort à bref délai.

53. ADG, INC 68/2 Instruction publique. Traitement du personnel. 1910.

54. ADG, INC 68/2 Instruction publique. Traitement du personnel. 1910.

55. ADG, 1J148. Réduction, dégrèvement. Année scolaire 1913-1914.

*Des instituteurs « issus du peuple et éducateurs des enfants du peuple<sup>56</sup> » : interactions avec leur milieu professionnel et social*

Malgré la diversité des situations (lieu de formation, diplôme, origine sociale), l'administration scolaire se charge d'uniformiser les pratiques et savoirs républicains, d'accompagner les enseignants (pour l'obtention du CAP) et de créer une solidarité de groupe. Le chef du service de l'instruction publique<sup>57</sup> et l'inspecteur primaire se comportent en chefs d'orchestre, partageant à travers le *Bulletin*, des informations sur les aspects pédagogiques, légaux, pratiques, sociaux, du métier. Les conférences pédagogiques avec projections lumineuses organisées dès 1900 dans plusieurs communes de Guadeloupe offrent des espaces de rencontre et de partage entre instituteurs. Elles permettent d'éviter l'isolement et les pratiques individualistes.

L'uniformisation des pratiques passe par la création de deux instances administratives qui se succèdent. En 1900, les écoles centrales<sup>58</sup> sont créées, dans le but d'uniformiser les pratiques, d'améliorer l'enseignement primaire par « une mise en commun des connaissances, de l'expérience, des bonnes volontés et des efforts de tous<sup>59</sup> ». Les directeurs d'écoles centrales visitent une fois par trimestre les écoles soumises à leur autorité pédagogique, expérimentent devant les enseignants les meilleurs procédés d'enseignement, commentent et appliquent les instructions pédagogiques reçues du chef de service et de l'inspecteur primaire. Le dispositif est encadré par un comité central, composé entre autres d'instituteurs et d'institutrices, membres délégués. Le comité est chargé de faciliter aux membres de l'enseignement primaire la préparation à l'épreuve écrite du certificat d'aptitude pédagogique sur les sujets ayant trait à l'organisation des classes, la pédagogie pratique et la psychologie appliquée à l'éducation. En 1900, il existe un écart significatif entre le nombre d'instituteurs (77) et d'institutrices (13) appelés à prendre part à l'élection des membres délégués du comité central.

Le comité central est remplacé par le conseil de l'enseignement primaire, institué par le décret du 23 août 1902, et ce dernier délibère sur la pédagogie, l'avancement de carrière, les mutations, les distinctions accordées aux enseignants, la discipline, la création ou suppression d'emplois, d'écoles, etc. À ses débuts, il est composé du chef de service de l'instruction publique, de l'inspecteur primaire, de deux conseillers généraux, d'un directeur d'école à Basse-Terre (Marie-Claire), de deux instituteurs libres et de deux directrices d'école (Chabrian et Félicité)<sup>60</sup>. En 1903, il est présidé par le gouverneur et le nombre de conseillers

56. *Le Peuple*, 24 décembre 1893, p. 3. Les instituteurs aux deux Isaac.

57. Par le décret du 24 juillet 1895, le service de l'instruction publique qui dépendait précédemment de l'administration de l'intérieur est confié au proviseur du lycée qui exerce en cette matière les attributions dévolues au recteur de France. *Annuaire de la Guadeloupe* pour 1903, p. 52.

58. « Sont dénommées écoles centrales les écoles primaires auxquelles sont rattachées certaines écoles élémentaires, dont les instituteurs et institutrices reçoivent des directions pédagogiques, par l'intermédiaire des directeurs d'écoles centrales ». C'est le gouverneur qui décide de la création d'écoles centrales, sur proposition du chef de service, après avis du comité central de l'instruction publique. *BEPG*, n° 2, 3, 4, nov. déc. 1899, janv. 1900, p. 46-47.

59. *Ibid.*, p. 52.

60. *Annuaire de la Guadeloupe* pour 1903, p. 52.

généraux passe de deux à quatre. En 1903 et 1906, deux instituteurs (Marie-Claire et Abel (1903) / Candé et Alfred (1906)) et deux institutrices (Chabrian et Veuve Levana (1903) / Doyencourt et Penny 1906) sont élus membres de ce conseil, signe d'un équilibre dans la représentation des hommes et des femmes. Néanmoins, en regardant de plus près, alors que 104 instituteurs sont inscrits en 1906 pour l'élection des deux délégués, seules 24 institutrices s'inscrivent pour l'élection de leurs deux déléguées<sup>61</sup>. Or, en 1904-1905, 137 instituteurs et 107 institutrices dont 29 congréganistes exercent dans les écoles publiques de Guadeloupe<sup>62</sup>. L'implication des institutrices est moindre dans cette instance pourtant stratégique. Nous y reviendrons.

Cette volonté de structuration du groupe comprend d'autres aspects, celui de la prévoyance et du secours mutuel entre ses membres et s'organise également depuis les hautes instances de l'administration scolaire. Il est possible d'observer les premières manifestations d'une solidarité de groupe, quoique timides, à travers les associations créées dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le parti socialiste soutient l'*Œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire* dont sont membres les instituteurs laïcs<sup>63</sup>. L'*association amicale des instituteurs et institutrices publics laïcs*<sup>64</sup> et la *société de secours mutuels des membres de l'enseignement primaire de la Guadeloupe et des dépendances*<sup>65</sup> se fixent pour but de resserrer les liens de solidarité entre les instituteurs et institutrices. En juillet 1903, les deux sociétés finissent par fusionner et devenir : la *société amicale de prévoyance et de secours mutuels des instituteurs et des institutrices publics laïques*, de Pointe-à-Pitre<sup>66</sup>.

Les instituteurs adhèrent en faible nombre aux deux sociétés, comme le souligne en 1902 le gouverneur, président d'honneur de l'association amicale<sup>67</sup>. Pourtant, l'administration les y encourage : « [...] Il est juste que sa sympathie, tout en respectant les droits de chacun, aille de préférence à ceux qui s'imposent des sacrifices dans l'intérêt de tous les collègues<sup>68</sup> ». En comparaison, l'*Amicale des instituteurs indigènes* d'Afrique de l'Ouest (1919) possède davantage de marge d'actions, relayant auprès de l'administration les revendications des instituteurs et disposant d'un réseau politique<sup>69</sup>. En réalité, certains instituteurs intègrent d'autres associations scolaires. *La Mutualité scolaire de Pointe-à-Pitre*, association

61. BEPG, n° 6 mars 1906, p. 42 et n° 7-8 avril-mai 1906, p. 60.

62. BEPG, n° 1, octobre 1905, p. 10.

63. *Le Peuple*, 10 septembre 1891, p. 4.

64. Son rôle était d'examiner toutes les questions se rattachant à l'enseignement primaire : étude des questions pédagogiques et des intérêts généraux du personnel et à sa finalité : la création d'un cercle pédagogique et d'un cercle d'études.

65. Cette société se proposait un résultat plus utilitaire : assurer des ressources aux adhérent(e)s en cas de besoin.

66. JOG, suite 1903. Mercredi 29 juillet 1903, n° 60.

67. Selon le chef de service de l'instruction publique, ce sont des questions personnelles et des divergences d'opinions qui expliquent qu'un nombre important d'instituteurs soit resté à l'écart des deux sociétés. JOG, 12 mars 1902. Partie non officielle. Circulaire aux instituteurs et institutrices.

68. Ibid, 12 mars 1902. Partie non officielle. Circulaire aux instituteurs et institutrices.

69. Jean-Hervé Jezequel, 2007, « Grammaire de la distinction coloniale. L'organisation des cadres de l'enseignement en Afrique occidentale française (1903- fin des années 1930) », *Genèse*, n° 69, Belin, p. 15.

BEPG, novembre 1904-mars 1905 p. 12.

mutuelle entre les anciens élèves et les élèves des écoles communales, est approuvée le 14 mai 1905, et son but est de constituer un capital servant de pension de retraite. D'autres mutualités scolaires sont créées dans les autres communes (Basse-Terre, en 1913). L'*Association des anciens élèves du lycée Carnot*, créée début XX<sup>e</sup> siècle, organise des causeries populaires et des cours de littérature et de psychologie dans les écoles communales avec des institutrices et instituteurs de Pointe-à-Pitre et des communes environnantes<sup>70</sup>. La *Solidarité scolaire, société artistique, littéraire et mutuelle* est fondée à Pointe-à-Pitre en 1917. L'*Union des anciens élèves des cours normaux d'institutrices et d'instituteurs* est fondée le 2 juin 1922 à Pointe-à-Pitre<sup>71</sup>. La création d'associations d'anciens élèves ou de mutualité scolaire par les enseignant.e.s montre un réinvestissement de leur capital culturel dans la société.

Malgré une mobilisation collective encore timide au début du XX<sup>e</sup> siècle, ces professionnels interagissent avec les couches les plus modestes de la population et leur engagement dénote une certaine solidarité avec ces milieux. Les institutrices et instituteurs doivent composer avec le dénuement des élèves, en raison de la pauvreté des parents, du coût élevé des fournitures scolaires, du changement de manuels scolaires d'une année à l'autre et d'une commune à l'autre. Ils côtoient l'environnement social très modeste de leurs élèves: « Les parents sont pauvres et n'ont pas ce qu'il faut pour envoyer leurs enfants à l'école », « chaque année la rentrée n'est complète qu'au mois de janvier, par suite de la pauvreté des parents », « les élèves manquent du nécessaire et attendent que leurs pères gagnent quelque argent à la récolte »<sup>72</sup>. En 1901, le chef de l'instruction publique propose au comité central de limiter le nombre d'ouvrages aux principales matières du programme du primaire : lecture, grammaire, arithmétique, histoire et géographie<sup>73</sup>.

Certains instituteurs doivent faire preuve d'ingéniosité, afin de mettre à disposition des élèves des cartes géographiques, car les ouvrages sur la géographie de la Guadeloupe, rédigés par d'éminents professeurs de la Sorbonne (M. Dubois), regorgent d'erreurs<sup>74</sup>. D'autres enseignants du secondaire participent à la rédaction d'ouvrages sur la Guadeloupe. C'est le cas de Champon, directeur de l'école des garçons de Pointe-à-Pitre, qui publie en 1902 *La Guadeloupe. Leçons d'histoire locale*. Abel Saint-Luce Banchelin, professeur au lycée Carnot, contribue à l'ouvrage *Guide du touriste aux Antilles françaises* (1913) et publie *La Guadeloupe* (1924).

Certains instituteurs et institutrices publics issus du même milieu que leurs élèves comprennent sans doute les difficultés de ces derniers et jouent un rôle central dans la gestion de leurs problèmes sociaux et linguistiques. Face à la difficulté des élèves à maîtriser la langue française, des conseils sont prodigués :

« Pour les élèves de nos écoles communales, en grand nombre, le français, quand ils entrent en classe, est presque une langue étrangère. Leur vocabulaire français est rudimentaire, et de plus, comme tous les idiomes

70. BEPG, n° 4-5, avril-mai 1904, p. 54.

71. ADG, Fonds Incendie, INC 194/8. Association loi 1901.

72. BEPG, n° 4 et 5, janvier et février 1900, p. 65.

73. BEPG, n° 11 et 12, août et septembre 1901.

74. BEPG, n° 3, décembre 1906, p. 22.

locaux, le créole a ses tournures et ses règles, particulières, difficiles à oublier. Pour peu que l'enfant des campagnes quitte l'école après deux ou même trois ans de fréquentation, le créole reprend impérieusement ses droits. Le point capital est donc de lui apprendre à parler français, et pour cela évidemment, de le faire parler souvent, le plus possible, dans toutes les classes »<sup>75</sup>.

Jean-François Chanet a observé des phénomènes similaires dans certaines régions de France où les maîtres eux-mêmes ne maîtrisaient pas spontanément la langue française et où il était interdit d'employer pour l'enseignement une langue autre que le français. Face à la volonté de l'école républicaine de renforcer l'unité linguistique et nationale, il montre que les problèmes se posent différemment d'une région à l'autre<sup>76</sup>. En Guadeloupe, sans doute en raison de l'utilisation généralisée du créole dans les couches populaires, des adaptations sont envisagées: « Le créole doit-il être absolument banni de l'enseignement du français ou peut-il rendre des services ? Dans ce dernier cas, dans quelles mesures faudrait-il le faire intervenir dans l'enseignement du français et notamment dans les leçons de langage et de lecture ? »<sup>77</sup>. Comme le souligne Michel Martel pour l'occitan, les instituteurs « sont obligés de se débrouiller, tant bien que mal, avec la réalité du contact des langues sur le terrain »<sup>78</sup>.

A noter également l'implication des institutrices et instituteurs dans des activités extra-scolaires, non lucratives, animant des œuvres post-scolaires, sans doute conscients des carences culturelles de leurs élèves. Au milieu de la masse analphabète, ils sont considérés comme les détenteurs du savoir : « À la maison, les parents se reposent complètement sur les maîtres en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants, au lieu de les aider par des conseils adroits et des enseignements appropriés »<sup>79</sup>. L'organisation de cours d'adultes, en faveur des ouvriers et de leurs enfants<sup>80</sup>, pour la préparation du certificat d'études primaires et du brevet élémentaire<sup>81</sup> indique une grande solidarité avec ce milieu.

La solidarité professionnelle ne signifie pas pour autant l'absence de tensions et de hiérarchie au sein du groupe. Les conflits entre directeur d'école et adjoint sont souvent fréquents et les possibilités d'ascension à l'intérieur du groupe des instituteurs sont un poste de direction ou un détachement dans le secondaire. Certains instituteurs et institutrices se démarquent par leur participation au sein des instances de décision. En croisant la liste des membres du comité central, du conseil de l'enseignement primaire<sup>82</sup>, et celle des membres du conseil d'administration de la Société de secours mutuels des membres de l'enseignement<sup>83</sup>, émerge le

---

75. BEPG, n° 2, novembre 1906, p. 16.

76. Jean-François Chanet, 1996, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier.

77. BEPG, n° 2, 3, 4 nov. déc. 1899, janv. 1900, p. 58.

78. Philippe Martel, 1997, « L'école de la III<sup>e</sup> république et l'occitan », *Tréma, revue internationale en sciences de l'éducation et didactique* [En ligne], n° 12-13, p. 12.

79. ADG, *Echo de Pointe-à-Pitre*, 10 juin 1919. Vingt-deuxième année. La femme et l'éducation. Parents et maîtres.

80. *L'Emancipation*, vendredi 8 et 15 avril 1904. Cours d'adultes, p. 3.

81. BEPG, n° 4, 5, mars-avril 1904, p. 55.

82. *Annuaire de la Guadeloupe pour 1904*, Basse-Terre, Imprimerie du gouvernement, 1904, p. 102.

83. BEPG, Société de secours mutuels des membres de l'enseignement. Résultat des élections, n° 2, 3, 4, nov., déc. 1899, janv. 1900, p. 89.

nom de trois directeurs (Candé, Marie-Claire, Gervaise) et d'une directrice d'école (Valentine Félicité) participant à au moins deux de ces instances.

| Membres du comité central (1900)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Membres du conseil de l'enseignement primaire (1903)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Membres du CA de la Société de secours mutuels (1900)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Délégués régionaux de la Société de secours mutuels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>– Rolland, proviseur du lycée, chef de l'instruction publique</li> <li>– Moynac, professeur du lycée</li> <li>– Mairot, inspecteur primaire</li> <li>– Giraud, professeur du cours normal</li> <li>– Champon, directeur de l'école de Pointe-à-Pitre</li> <li>– Gervaise, directeur de l'école de Capesterre</li> <li>– Candé, directeur de l'école de Sainte-Anne</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Chef du service de l'instruction publique</li> <li>– Mairot, inspecteur primaire</li> <li>– Terrac, conseiller général</li> <li>– Boisneuf, conseiller général</li> <li>– Marie-Claire, directeur d'école à Basse-Terre</li> <li>– Mlle Chabriant, directrice d'école à Basse-Terre</li> <li>– Mlle Félicité, directrice d'école à Petit-Bourg</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Mairot, inspecteur primaire</li> <li>– Marie-Claire, Vice-président</li> <li>– Candé, Vice-Président</li> <li>– Caseneuil, Vice-président</li> <li>– Giraud, trésorier</li> <li>– Abel, secrétaire général</li> <li>– Hugolin, secrétaire adjoint</li> <li>– Robert, membre</li> <li>– Juvenel ; membre</li> <li>– Pold, membre</li> <li>– Menabé, membre</li> <li>– Atimon, membre</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Marie-Claire à Basse-Terre</li> <li>– Jegourel à Trois-Rivières</li> <li>– Feuillard à Vieux-Habitants</li> <li>– Gervaise à Capesterre</li> <li>– Angélique à Pointe-Noire</li> <li>– Abel à Morne-à-l'eau</li> <li>– Robert, au Moule</li> <li>– Candé à Sainte-Anne</li> <li>– Le Cadet à Petit-Bourg</li> <li>– Maréchaux à Sainte-Rose</li> <li>– Adélaïde à Grand-Bourg (Marie-Galante)</li> <li>– Maurasse à Saint-Martin</li> <li>– Mlle Félicité (Valentine) à Terre-de-Bas (Saintes)</li> </ul> |



Les distinctions honorifiques participent à la cohésion et à l'identité professionnelle du groupe. Elles récompensent à la fois l'investissement personnel de l'enseignant et valorisent le groupe. C'est le conseil de l'enseignement primaire qui propose au gouverneur les candidats les plus

méritants. L'identité professionnelle, selon Dominique Bret, est un « processus dynamique qui permet aux membres d'une profession de se reconnaître eux-mêmes comme tels et de faire reconnaître leur spécificité à l'extérieur <sup>84</sup> ». La période étudiée correspond à la construction de cette identité professionnelle.

Le décret du 30 octobre 1895 règle la concession des distinctions honorifiques pour le personnel enseignant aux colonies. Celui du 8 octobre 1906 fixe les conditions d'octroi des palmes d'officier d'académie et accorde cette distinction aux instituteurs et institutrices qui se sont fait remarquer par des publications pédagogiques ou par une participation active et continue à une œuvre scolaire ou de bienfaisance<sup>85</sup>. La comparaison entre le nombre de décorations obtenues de 1897 à 1932 par les instituteurs (20 mentions Honorable, 16 médailles de bronze, 9 médailles d'argent, 17 médailles d'Officier d'académie, 2 médailles d'Officier de l'instruction publique) et celles obtenues par les institutrices (19 mentions Honorable, 11 médailles de bronze, 4 médailles d'argent, 8 médailles d'Officier d'académie, 2 médailles d'Officier de l'instruction publique) montre une reconnaissance plus importante des premiers. On peut se demander si le plus faible nombre de distinctions honorifiques obtenues par les femmes est lié au ralentissement de leur carrière par les congés pour couches ou à d'autres freins.

Les stratégies matrimoniales visant à la préservation du statut social sont courantes dans cette première moitié du siècle. En 1913, la directrice d'une école primaire recommande aux institutrices de choisir un conjoint, instruit et issu du même milieu social<sup>86</sup>. L'endogamie professionnelle est également encouragée par l'administration. Dans les colonnes de l'*Echo de Pointe-à-Pitre*, l'arbitraire de l'administration scolaire est dénoncé, car l'institutrice laïque qui épouse un fonctionnaire autre qu'un instituteur subit des pénalités : en raison des nécessités de service, mari et femme ne sont généralement pas affectés dans la même commune, ce qui pour certains va à l'encontre du Code civil :

« A l'école tu enseigneras et l'instituteur tu épouseras. Il paraît -et nous pourrions le prouver- que ce législateur primaire local a prévu des pénalités certes sévères contre celles qui contreviendraient à cette loi. C'est ainsi que du jour où l'institutrice laïque a le malheur de partager sa vie avec un fonctionnaire tout autre qu'un instituteur, immédiatement les tracasseries commencent à pleuvoir sur la tête de cette femme. Son mari est-il placé dans telle ville, elle est illico expédiée dans une autre. Elle n'a pas le droit d'être avec son mari, et quand elle va prier ses chefs de l'en approcher, il lui est répondu : Madame, je ne puis rien faire pour vous. Si vous aviez épousé un instituteur, vous auriez assurément marché avec votre mari. Voilà que l'administration veut aujourd'hui imposer une catégorie de maris à des institutrices, refusant ainsi à celles-ci le droit de disposer librement de leurs cœurs et leurs personnes. Voilà une mesure qui est peu démocratique » <sup>87</sup>.

84. Dominique Bret, 2015, « Regards historiques sur l'identité professionnelle dans le monde enseignant », *Les sciences de l'éducation – Pour l'ère nouvelle*, vol. 48, p. 8.

85. *BEPG*, n° 2, nov. 1906, p. 1-2.

86. ADG, *Le Colonial*, mercredi 12 février 1913. Ne vous mésalliez pas.

87. *L'Echo de Pointe-à-Pitre*, mercredi 30 octobre 1918, n° 1. L'institutrice... L'instituteur, p. 3.

Les interactions au sein du groupe, si elles ne sont pas favorisées par les lieux de formation et les conditions d'accès au métier, sont stimulées par l'administration qui harmonise les pratiques, encourage la solidarité entre les membres, le mariage entre instituteurs et institutrices, et récompense le mérite.

## 2. INTERACTIONS HORS DU MILIEU PROFESSIONNEL ET SOCIAL

L'intégration des enseignants dans des structures de sociabilité, notamment les associations de secours mutuel, indique leur capacité à interagir en dehors de leur sphère professionnelle et les liens entre ces deux sphères. En juillet 1902, Adrien Mairot, inspecteur primaire - à l'origine de la création de l'association de secours mutuel des enseignants du primaire - et Paul Giraud, instituteur détaché au cours normal annexé au lycée, sont récompensés pour les services rendus à la mutualité. L'enseignement primaire de Guadeloupe obtient une mention honorable à l'exposition de Marseille en 1906. Par ailleurs, les associations de secours mutuels dont font partie les instituteurs et institutrices sont en relation avec d'autres associations. La sphère associative multiplie les interconnexions. En 1909, la *Mutualité scolaire de Pointe-à-Pitre* et le *Sou des Dames* font don aux écoles de Pointe-à-Pitre d'une collection de gravures éditée par la *Ligue protectrice de la mutualité scolaire*, œuvre de philanthropie éducative, fondée par Ernest Achap, publiciste à Bordeaux<sup>88</sup>.

Etant donné la proximité entre le parti socialiste et la sphère associative dans la Guadeloupe du premier XX<sup>e</sup> siècle, le militantisme au sein de ce parti suppose l'imbrication de différents liens sociaux. Jacques et Mona Ozouf<sup>89</sup> dans l'enquête menée auprès des instituteurs français ayant exercé avant 1914, indiquent que même si ces derniers sont sympathisants socialistes, ils sont rarement membres de ce parti. La situation évolue dans l'entre-deux-guerres, quand le corps enseignant investit les champs ouverts par la Troisième République, et milite au sein des partis, des syndicats ou des associations<sup>90</sup>. Les enseignants jouent ainsi un rôle pivot au sein du parti radical et socialiste et la franc-maçonnerie a une influence non négligeable dans le réseau enseignant.

Dans la version en ligne du Maitron<sup>91</sup>, sur les 80 notices de militants engagés dans les mouvements sociaux en Guadeloupe sur la période de 1871-1968 : vingt sont enseignants (25% de l'échantillon), dont treize sont instituteurs. Pour la même période, on compte en Martinique douze militants enseignants (sur 42 militants), dont sept sont instituteurs. Parmi ces militants de Guadeloupe, deux instituteurs – Pierre Blanche (socialiste) et Clovis Renaison (syndicaliste, puis affilié à la SFIO) – exercent durant la période étudiée. Clovis Renaison (Moule, 1892 – Abymes, 1989) débute en

88. BEPG, n° 1, 2, oct. 1908- janv. 1909, p. 37.

89. Jacques Ozouf, Mona Ozouf, avec Véronique Aubert et Claire Steindecker, 1992, *La république des instituteurs*, Paris, Gallimard, le Seuil.

90. Laurent Frajerman, 2008, « L'engagement des enseignants (1918-1968). Figures et modalités », *Histoire de l'Éducation*, n° 117, p. 58.

91. Jean Maitron, Claude Pénnetier (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris, Éditions de l'atelier, 1997.

tant qu'instituteur et termine sa carrière comme contrôleur des douanes, et figure en tant que dirigeant de la loge *Les Elus d'Occident*. Pierre Blanche (Lamentin, 1871) est instituteur stagiaire en 1891 et démissionnaire en 1894. Son implication au sein du parti socialiste et les tribunes publiées dans *Le Peuple* pour dénoncer les mesures coercitives à l'encontre des instituteurs qui militent au sein du parti socialiste<sup>92</sup>, ne sont sans doute pas étrangères à sa situation. Il est à nouveau stagiaire de 1910 à 1911 et s'engage dans l'armée en 1914.

Dans la période étudiée, on observe une politisation des instituteurs primaires de Guadeloupe. Ils adhèrent au socialisme, à la libre pensée et à la franc-maçonnerie et ne cachent pas leurs engagements politiques. Comme ce qui a été observé en France, il est difficile d'évaluer l'influence de la franc-maçonnerie dans le groupe des instituteurs primaires de Guadeloupe, en raison de l'absence de sources. Parmi les membres honoraires de la *Société de secours mutuel des instituteurs et institutrices* figure l'une des plus anciennes loges de Basse-Terre, *Les élus d'Occident* (créée en 1862)<sup>93</sup>, signe d'une proximité entre les deux sphères. Dans notre échantillon de la base REZO, sept instituteurs sont devenus dignitaires francs-maçons dans les loges *Les Elus d'Occident* (5) et les *Disciples d'Hiram* (2). Le nombre d'instituteurs membres des loges maçonniques est de toute évidence plus élevé<sup>94</sup>. Le journal *Le Colonial* rend compte d'une fête maçonnique organisée le 4 juin 1911 à la loge des *Disciples d'Hiram* et à laquelle le vénérable Abel Sainte Luce Banchelin, professeur au lycée Carnot, a invité d'autres maçons affiliés aux *Elus d'Occident*<sup>95</sup>.

Le parti socialiste se fait l'écho des revendications des instituteurs, notamment contre les bas salaires. Dans la métropole non plus, le gouvernement ne reste pas insensible au sort difficile des instituteurs et au risque de cooptation par les partis politiques, comme le rapporte le chef de l'instruction publique de la Guadeloupe :

« En terminant ce rapport, nous ne pouvons que rappeler les paroles que M. le Président de la commission du budget de 1904 prononça à la tribune de la chambre le 15 novembre 1904 :

« Il importe que les maîtres de la jeunesse soient parmi l'élite intellectuelle du peuple, et que nous les offrions pour les attirer une situation suffisante. [...] En agissant ainsi j'ajoute que nous voulons assurer la dignité de la vie des instituteurs. Il importe qu'ils n'aient pas constamment à solliciter, à frapper à la porte du Parlement et à se faire les clients de telle ou telle personne, de tel ou tel parti. »<sup>96</sup>

Elle exige des instituteurs et institutrices une certaine neutralité politique et recommande d'éviter de se mêler de querelles politiques ou de devenir des membres connus et militants de partis<sup>97</sup>. Les pressions exercées par l'administration sur les instituteurs affiliés au parti socialiste, en surveillant leurs fréquentations, sont dénoncées par *Le Peuple*<sup>98</sup>. L'exemple

92. *Le Peuple*, 19 janvier 1895. L'enseignement primaire (signé Pierre Blanche).

93. BEPG, janvier et février 1901, n° 4,5, p. 84.

94. Les listes publiées en 1941-1942 n'indiquent que le nom des hauts dignitaires maçons.

95. *Le Colonial*, 7 mai 1911. Fête maçonnique.

96. ADG, INC 68/2 Instruction publique. Traitement du personnel. 1910.

97. BEPG., n° 7, 8, 9, 10, avril, mai, juin, juillet 1905, p. 50.

98. *Le Peuple*, 19 janvier 1895. L'enseignement primaire.

de Navier, instituteur à Pointe-à-Pitre et sympathisant socialiste, accusé d'avoir frappé des partisans d'Isaac<sup>99</sup> témoigne d'un militantisme agressif. C'est un groupe sous surveillance. À l'occasion des discours de distribution de prix, les instituteurs doivent soumettre leur discours à l'approbation du chef de service, par l'intermédiaire de l'Inspecteur primaire.

Face à la crise économique que traverse la Guadeloupe au début du XX<sup>e</sup> siècle, les fonctionnaires sont les premiers à être mis à contribution : « [...] la Guadeloupe subit une crise très grave que les fonctionnaires, à tous les degrés de la hiérarchie, doivent nous aider à conjurer avec d'autant plus de dévouement qu'ils sont des privilégiés au milieu de la détresse générale... »<sup>100</sup>. Comparé aux salaires des ouvriers agricoles qui sont payés 2 francs la journée pour la coupe de cannes (et les ouvrières, 1f 50)<sup>101</sup>, les instituteurs ont une situation privilégiée, avec la garantie de l'emploi à une époque où la précarité est grande. Or, comme l'indique le chef de service de l'Instruction Publique, ces derniers sont les plus mal payés parmi le personnel colonial et n'hésitent pas à intégrer d'autres services quand l'opportunité se présente :

« Le corps primaire de la Guadeloupe est de tous les services publics de la colonie le plus mal rétribué. Aussi est-il l'antichambre des autres services coloniaux dans lesquels on peut entrer par voie de concours sans posséder le baccalauréat. On trouve, en effet, des instituteurs occupant parfois de hautes fonctions dans les divers services coloniaux : douane sédentaire, contributions diverses, commissariat de police, postes, intendance des troupes coloniales, administration pénitentiaire, secrétariats généraux [...] Aussi les instituteurs n'attendent-ils qu'une occasion pour quitter une carrière qu'ils ne considèrent que comme un pis-aller. »<sup>102</sup>

Le métier d'instituteur représente pour certains un tremplin vers des postes plus prestigieux dans la politique (Gratien Candace, Marc Vital Borifax) ou dans l'administration (Saint-Crépin Archimède qui termine sa carrière comme président du comité départemental de coordination de la mutualité ; Auguste Boucolon, directeur de la caisse d'épargne de Pointe-à-Pitre ; Xavier Jarvis, secrétaire général). L'analyse du parcours exceptionnel et diversifié de ces individus montre quelques points communs : leur origine modeste (Candace<sup>103</sup>, Archimède<sup>104</sup>, Boucolon<sup>105</sup>,

99. *Le Peuple*, 24 septembre 1893. Le frère Navier.

100. BEPG, Circulaire adressée au secrétaire général et aux chefs de service, le 30 janvier 1905, p. 37.

101. ADG, Salinière, *Origines et causes du mouvement gréviste du mois de février 1910. Les petits planteurs (réclamations et incidents divers)*, Basse-Terre, Imprimerie du gouvernement, 1910, p. 48.

102. ADG, INC 68/2 Instruction publique. Projet de décret, rapport, correspondance. Rapport du chef de service de l'instruction publique de Guadeloupe au gouverneur, sur le projet de décret portant répartition des dépenses ordinaires de l'enseignement primaire, 14 avril 1910.

103. Gratien Candace, est « fils d'esclave, nègre et d'origine prolétaire », socialiste, professeur de primaire supérieur de l'enseignement public, il est installé en France depuis 1895, initié à la Franc-maçonnerie en 1900 à Basse-Terre. Voir Dominique Chatuant, « Gratien Candace : une figure de la vie politique française. 1<sup>ère</sup> partie : la III<sup>e</sup> République (1900-1940) », *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, n° 134, janvier-avril 2003, p. 27-103.

104. Lezin Archimède, le père de Saint-Crépin, est cultivateur. La mère est sans profession. Base Léonore.

105. Antoine Boucolon, le père d'Auguste Boucolon, est marin. La mère est sans profession. Base Léonore.

Borifax<sup>106</sup>), leur engagement politique (Candace, Borifax), leur passage dans le service de l'instruction publique (Candace, Archimède), l'obtention des titres prestigieux de chevalier (Borifax) et d'officier de la Légion d'honneur (Archimède, Boucolon), l'accès à de hautes fonctions dans les loges maçonniques (Candace, Jarvis, Borifax), la direction de sociétés de secours mutuel (Archimède, Boucolon), leurs capacités à s'engager dans des activités très éloignées de leur formation et à mener de brillantes carrières (directeur de banque, député, sous-secrétaire d'État, économiste comptable d'un hôpital civil, président de la fédération mutualiste, secrétaire général, maire, avocat, conseiller général, percepteur des contributions). Examinons de plus près ces carrières.

Gratien Candace (Baillif, 1873-Lormaye, 1953), gravit rapidement les échelons : de simple instituteur en 1893, il devient secrétaire d'inspection du service de l'instruction publique, avant d'intégrer l'école normale d'instituteurs, puis s'inscrire à la faculté de sciences de Toulouse où il décroche une licence en sciences naturelles lui permettant d'enseigner à l'école régionale d'agriculture et de participer à la mission d'organisation de l'agriculture en Afrique du nord. En 1906, il est nommé au cabinet de Viviani, ministre du travail, ensuite à Pau, avant de commencer un doctorat en sciences. Professeur à l'école professionnelle de Creil en 1910, il pose sa candidature aux élections législatives en Guadeloupe et sera battu par Gérault-Richard. Il devient néanmoins député en 1912 et membre de diverses commissions (marine, finances). Il enchaîne des mandats de député de la Guadeloupe (1919-1924 ; Gauche radicale : 1924-1928, 1928-1932, 1932-1936) et devient président du conseil général de Guadeloupe en 1921 et sous-secrétaire d'État aux colonies en 1932-1933.

Saint-Crépin Archimède (Grand-Bourg de Marie-Galante, 1878-1955) fait toute sa carrière dans l'enseignement : instituteur stagiaire en 1910, 1<sup>ère</sup> classe en 1922, il obtient la médaille d'argent (1926), de bronze (1927), d'officier d'académie (1928), est mis à disposition de l'Office des prêts (1929), détaché au bureau de l'inspection primaire (1930), chevalier de la Légion d'honneur (1936), officier de la Légion d'honneur (1955) et finit sa carrière en tant que président de la fédération mutualiste de Guadeloupe.

Auguste Boucolon (Pointe-à-Pitre, 1871-Pointe-à-Pitre, 1959) a un parcours similaire à celui de Saint-Crépin Archimède : instituteur stagiaire en 1899, il est décoré officier d'académie en 1926 et accède à la 1<sup>ère</sup> classe en 1927. Il est chargé provisoirement des fonctions d'économiste comptable de l'hôpital civil de Pointe-à-Pitre (de 1931 à 1934) qu'il dirige pendant 6 mois. Parallèlement aux médailles décernées dans l'instruction publique (officier d'académie en 1928, médaille d'argent en 1932, officier de l'instruction publique en 1934), il reçoit des distinctions dans la sphère mutualiste (officier du mérite social en 1934) et les prestigieux titres de chevalier (1936) et d'officier (1957) de la Légion d'honneur. Il exerce pendant vingt ans la fonction de directeur de la caisse d'épargne de Pointe-à-Pitre (1937-1957) et termine sa carrière en tant que secrétaire d'administration de la banque antillaise (1957).

---

106. Les parents de Marc Vital Borifax, le père Jérémie Borifax et la mère Adée Bucan, sont cultivateurs. Base Léonore.

Xavier Jarvis (Moule, 1905- ?) a une courte carrière dans l'enseignement primaire. Instituteur stagiaire en 1926, il arrive à la 5<sup>e</sup> classe en 1931, démissionne de l'enseignement primaire cette même année et est recruté au secrétariat général. Dirigeant de la loge *Les Elus de l'Occident*, il figure sur la liste des dignitaires maçons en 1941.

Marc Vital Borifax (Port-Louis, 1872- 1939) : instituteur public de 1889 à 1896, il devient conseiller général du canton de Port-Louis en 1898, maire d'Anse-Bertrand (1899-1907), percepteur des contributions indirectes de Petit-Bourg et de Grand-Bourg de Marie-Galante (1907-1918), conseiller général du canton de Basse-Terre (1919-1925) et avocat avoué à Basse-Terre (1928-1939). Il reçoit les insignes de chevalier de la Légion d'honneur en 1939 et figure en 1941 en tant que dirigeant de la loge *Les Disciples d'Hiram*.

A l'opposé, la carrière des institutrices laïques débouche rarement sur une reconversion professionnelle. Le plus haut niveau auquel elles puissent aspirer c'est à un poste de directrice d'école, obtenir des distinctions honorifiques et la reconnaissance de leur investissement dans la sphère sociale. Les institutrices célibataires ont davantage de possibilité d'atteindre cet objectif. La carrière de Valentine Boricaud (Pointe-à-Pitre, 1873- ?) est un exemple de réussite : institutrice stagiaire en 1903, elle devient directrice d'école à Anse-Bertrand (1908) à Pointe-à-Pitre (1910), à Petit-Bourg (1910-1913), aux Abymes (1914-1922/ 1928-1929), au Moule (1922-1924), à Basse-Terre (1929-1933). Membre du conseil de l'enseignement primaire, elle obtient plusieurs distinctions honorifiques (médaille de bronze, d'argent, officier d'académie en 1928, officier de l'instruction publique, chevalier de l'ordre de Nichan Iftikhar et est proposée pour la médaille de chevalier de la Légion d'honneur). Créatrice et animatrice de la société *Les amis de l'école de Basse-Terre* pour l'organisation d'une cantine scolaire, elle accueille au cours de sa carrière des enfants pauvres qu'elle élève et auxquels elle assure une place honorable dans la société<sup>107</sup>.

Valentine Félicité (Terre-de-Bas, 1873- ?)<sup>108</sup>, membre également du conseil de l'enseignement primaire, a une carrière plus courte, sans doute en raison d'obligations familiales. Elle accède à la 1<sup>re</sup> classe en 1919, obtenant en 1906 la médaille de bronze<sup>109</sup>, et part à la retraite en 1929. En revanche, son mari, Léon Matis (Basse-Terre, 31 juillet 1877-8 septembre 1965) est instituteur suppléant en 1895 (à Trois-Rivières) et en 1896 (à Capesterre), avant de devenir instituteur stagiaire en 1898. Marié en 1904, il devient dès 1921 directeur provisoire, puis directeur de l'école de Saint-Claude en 1923, membre du conseil de l'enseignement primaire de 1923 à 1926, du bureau d'assistance (1923-1926), membre du comité local des pupilles de la nation, administrateur de sociétés de secours mutuels, et fondateur de la section des *Eclaireurs de France* à Saint-Claude. Nommé instituteur honoraire, il reçoit plusieurs distinctions honorifiques, dont la mention honorable de l'enseignement et de la mutualité, la médaille de bronze de l'enseignement et l'insigne de chevalier de la Légion d'honneur en 1938.

107. ADG, Série continue SC 4263. Proposition Légion d'honneur.

108. Dans son acte de naissance, figurent son père, Félix Félicité, marin et propriétaire ; et sa mère, Marie Elise Emilia Aimée, propriétaire ; tous deux domiciliés à Terre-de-Bas et sachant signer. ANOM en ligne : état civil.

109. BEPG, n° 7-8, avril-mai 1906, p. 60.

L'examen des carrières féminines indique des interactions plus importantes avec la sphère sociale (mutualiste), mais des possibilités de reconversion professionnelle limitées. Les raisons sont à chercher dans le fait que les institutrices doivent concilier vie professionnelle et vie familiale, et, certainement, le poids des conventions sociales. À l'opposé, certains instituteurs parviennent, à titre individuel, à mobiliser leurs ressources pour réaliser des reconversions professionnelles débouchant sur de brillantes carrières politiques ou dans d'autres secteurs de l'administration. Le même constat a été fait dans le cas des instituteurs ouest-africains<sup>110</sup>.

### *Mobilité sociale*

La mobilité des instituteurs et des institutrices s'observe à deux niveaux : une mobilité géographique ponctuelle (congés administratifs ou de formation en France), des séjours thérapeutiques (eaux thermales) ou des séjours d'agrément ; une mobilité sociale (verticale) qui suppose une ascension à des postes plus élevés dans l'administration coloniale (secrétariat général, cabinet du gouvernement, service des Eaux et Forêts, douanes, justice) ou dans l'Empire. La mobilité dans l'empire correspond à la volonté d'envoyer du personnel « civilisé » dans les nouveaux territoires français. En 1903, Mairot, l'inspecteur primaire de Guadeloupe, est nommé directeur de l'école normale de Saint-Louis du Sénégal par le gouverneur général de l'Afrique française. Les époux Niénat, instituteurs à Gourbeyre et Madame Duhaumont, directrice de l'école de Pointe-à-Pitre, sont nommés dans le gouvernement de l'Afrique occidentale française<sup>111</sup>. Très peu d'instituteurs du cadre local font le choix d'une mutation dans la métropole, et dans les rares cas, les femmes sont les plus concernées.

La mobilité géographique (ponctuelle) est favorisée par l'avis du 20 avril 1897 qui permet aux instituteurs et institutrices et aux membres de leur famille (de même qu'à un domestique) de ne payer que le demi-tarif à bord de la Compagnie des bateaux à vapeur. Le congé en France représente un luxe qui n'est pas à la portée de toutes les bourses et Paris exerce une fascination chez les Antillais. Ils peuvent profiter de l'offre culturelle, acquérir des objets difficiles à trouver dans la colonie. Certains instituteurs commandent à crédit des montres, chaînes, réveils, pistons ou phonographes, dans les maisons de Paris, Lyon ou Besançon<sup>112</sup>. L'écrivaine guadeloupéenne, Maryse Condé, dont les deux parents Auguste Boucolon (1871-1959) et Jeanne Quidal (1891-?) étaient instituteurs, se rappelle les congés en métropole :

« Comme mon père était un ancien fonctionnaire et ma mère en exercice, ils bénéficiaient régulièrement d'un congé « en métropole » avec leurs enfants. Pour eux, la France n'était nullement le siège du pouvoir colonial. C'était véritablement la mère patrie et Paris, la Ville lumière qui seule donnait de l'éclat à leur existence »<sup>113</sup>.

---

110. Jean-Hervé Jézequel, 2007, « Grammaire de la distinction coloniale. L'organisation des cadres de l'enseignement en Afrique occidentale française (1903- fin des années 1930) », *Genèse*, n° 69, Belin, p. 15.

111. *BEPG*, novembre 1904-mars 1905, p. 44.

112. *BEPG*, n° 1, octobre 1906, p. 2.

113. Maryse Condé, 1998, *Le cœur à rire et à pleurer*, Paris, Edit. R. Laffont.

Analyser la formation et les conditions d'accès au métier de ces premiers instituteurs et institutrices laïcs, entrevoir les interactions sociales découlant de leur métier ou de leur trajectoire personnelle, permet de changer d'échelle, de penser l'articulation entre normes et pratiques et d'évaluer les liens horizontaux qui parcourent la société coloniale. L'identité professionnelle du groupe est « modelée » depuis la hiérarchie, en raison de son hétérogénéité qui réduit les interactions. Néanmoins, les solidarités qui se dégagent de l'exercice du métier, de la création de l'*Amicale des instituteurs et institutrices*, de l'engagement dans d'autres associations mutualistes, confirment, surtout pour les femmes, une certaine aisance à interagir dans la sphère sociale. Malgré les difficultés liées à l'environnement social des élèves, le métier reste une opportunité d'ascension sociale. Elle est envisagée de manière différente pour les hommes que pour les femmes : pour les femmes, elle donne la possibilité d'accéder à un statut social et ouvre des opportunités matrimoniales ; et pour les hommes, il procure non seulement un statut, mais aussi un tremplin vers d'autres carrières.

Autre élément qui semble caractériser ce groupe est sa dépendance face au pouvoir colonial : recrutement, obtention de bourses et de congés, nomination aux distinctions honorifiques, sont autant d'actes administratifs qui requièrent l'intervention du gouverneur. Mais ne faut-il pas également considérer une sorte d'interdépendance entre ces deux sphères ? Il y a vraisemblablement un paradoxe entre l'affirmation du rôle incontournable des instituteurs et institutrices dans l'éducation des couches populaires et leur maintien dans une position subalterne. Nonobstant, la politique et l'engagement mutualiste offrent aux instituteurs des espaces de revendications et de sociabilités qui bouleversent les configurations coloniales, sans toutefois les ébranler.

La trajectoire de quelques individus montre la nécessité d'une analyse de leur carrière sur la longue durée. Malgré le cloisonnement (racial, social, sexué) de la société coloniale, certains instituteurs entreprennent des carrières exceptionnelles, au-delà de leur horizon professionnel et social. Les différentes activités exercées, parfois sans rapport direct entre elles, permettent d'envisager les réseaux de relations sous-jacentes. Leur part d'initiative par rapport au groupe, et qui forme l'identité de ce dernier, n'est pas à négliger.

Les institutrices, outre leur instruction différenciée et un accès plus difficile à l'instruction secondaire, ont une place limitée dans la sphère politique, mais jouissent d'une reconnaissance pour leur implication sociale. À ce stade de la recherche, il n'est pas possible d'évaluer leur degré de participation aux sociétés de secours mutuels, qu'elles soient féminines ou mixtes. Elles sont cependant présentes dans les différents groupes féminins créés dans le giron du parti socialiste. Ce dernier, dans son entreprise de régénérer la société coloniale et malgré le rôle attribué aux institutrices dans ce processus, ne propose pas une « vision progressiste » des femmes :

« C'est de vous qui possédez cette soif d'infini, cet appétit du divin, c'est de votre enseignement que dépend notre avenir social et domestique, l'harmonie dans la famille, la paix, le bonheur dans l'humanité régénérée, affranchie de la misère, délivrées de l'ignorance et marchant à la puissance, alliée à la justice et à la bonté »<sup>114</sup>.

---

114. *L'Emancipation*, vendredi 17 juillet 1903, n° 73. p. 3. La femme. Son passé, son présent, son avenir.

Cette étude fournit des pistes pour analyser cette période de transition entre une culture marquée par de fortes inégalités raciales, sociales et sexuées, et une culture républicaine, émergente, porteuse de possibilités d'ascension sociale, davantage que de changement de l'ordre social et colonial.



Carte postale : Martinique-Fort-de-France. La sortie des élèves de l'Ecole Communale. Cliché Leboullanger, éditeur, Fort-de-France. (Collection privée)